

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2016

Le conseil communautaire convoqué le 11 janvier, s'est réuni le 20 janvier à 18h00 à **la Mairie de Pierrelatte** pour procéder aux élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

AARAB Mounir, ANDRE-REY Philippe, ANDRUEJOL Christian, APROYAN Michel, ARMAND Yves, AVIAS Jean-Michel, BENOIT Philippe, BERGET Marcelle, BESNIER Didier, BESSIERE Jacqueline, BETRANCOURT Rita, BONNAL Monique, BOUCHET Michèle, CANESTRARI Véronique, CARIAS Jean-Marc, CATELINOIS Jean-Michel, COUDERT Christian, CROS Véronique, FALLOT Alain, FERNANDEZ Marie, FONDA Henri, FOROT Christine, GALLU Alain, GARIN Maryannick, GAUDIBERT Jean-Louis, LENOIR Jean-Luc, LOVERINI Claude, MARQUIS Anne, MATHIEU Michel, MIGLIORI Catherine, MILHAUD Agnès, MONTAGNE-DALLARD Armelle, MOUTON Marie-Pierre, PEYPOUDAT Thierry, PLANEL Jean-Pierre, PRUVOST Sonia, RIEU Michel, SOUBEYRAS Sophie, TREFOULET Nicole, VALETTE Marie-Claude

*M. Gérard HORTAIL rejoint l'assemblée à 18h40 (après l'élection du Président)*

**Étaient représentés** :

Monsieur Éric BESSON procuration donnée à Madame Marie FERNANDEZ  
Monsieur Guy FAYOLLE procuration donnée à Monsieur Claude LOVERINI  
Madame Béatrice MARTIN procuration donnée à Madame Nicole TREFOULET  
Madame Claire AUBERT procuration donnée à Madame Jacqueline BESSIERE

**Était absente et excusée** :

Madame Arlette HONORÉ

*Madame Michèle BOUCHET préside le début de la séance pour l'élection du Président.*

Une secrétaire de séance est désignée, **Madame Armelle MONTAGNE-DALLARD** ainsi que 2 scrutateurs, **Messieurs Christian COUDERT et Mounir AARAB**.

Madame Michèle BOUCHET rappelle que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

## **1 – Election du Président**

*Messieurs Didier BESNIER et Jean-Michel CATELINOIS sont candidats à la Présidence de la Communauté de Communes.*

*Monsieur Didier BESNIER obtient 27 voix, Monsieur Jean-Michel CATELINOIS 15 voix. Monsieur Didier BESNIER ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est élu Président.*

## **2 – Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de la communauté de communes est composé du président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. Par ailleurs, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20% sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre 15.

*Sur la proposition du Président, les membres du conseil communautaire décident, à 42 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, d'élire 6 Vice-Présidents et que le bureau soit composé, du Président, des 6 Vice-Présidents et des Maires représentants les communes de la CC DSP, n'ayant ni présidence, ni vice-présidence.*

## **3 – Election des Vice-Présidents et des membres du bureau**

On procède ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau sous la présidence de Monsieur Didier BESNIER élu Président de la communauté de communes.

Les opérations de vote interviennent conformément aux dispositions réglementaires.

- 1. Monsieur Alain GALLU est nommé 1<sup>er</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour du scrutin avec 31 voix pour.*
- 2. Deux candidats se présentent : M. Philippe ANDRÉ-REY et M. J. Luc LENOIR. M. ANDRÉ-REY obtient 8 voix, M. LENOIR 30 voix. Jean-Luc LENOIR ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.*
- 3. Deux candidats se présentent : M. Philippe ANDRÉ-REY et Mme Marie FERNANDEZ. M. ANDRÉ-REY obtient 4 voix, Mme Marie FERNANDEZ 30 voix, Marie FERNANDEZ ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1<sup>er</sup> tour, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente.*
- 4. Monsieur J. Michel AVIAS est nommé 4<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour du scrutin avec 34 voix pour.*
- 5. Monsieur Yves ARMAND est nommé 5<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour du scrutin avec 26 voix pour.*
- 6. Monsieur Jean-Louis GAUDIBERT est nommé 6<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour du scrutin avec 32 voix.*

*Les procès-verbaux sont mis à la signature et la séance est levée vers 20h30.*

*Le Président,*

*Didier BESNIER*